



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 septembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

| | | |
|------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| AIX LES BAINS | Dominique DORD | Pouvoir de Michel FRUGIER |
| AIX LES BAINS | Corinne CASANOVA | |
| LA BIOLLE | Blandine BELLANCA | |
| CHINDRIEUX | Marie-Claire BARBIER | (départ à la délibération n°13) |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC | |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Nicolas JACQUIER | Pouvoir de Robert AGUETTAZ |
| ENTRELACS | Bernard MARIN | |
| ENTRELACS | Claude GIROUD | (départ à la délibération n°13) |
| GRESY SUR AIX | Robert CLERC | |
| MERY | Eudes BOUVIER | Pouvoir de Jean-Marc DRIVET |
| LE MONTCEL | Jean-Christophe EICHENLAUB | |
| MOTZ | Olivier BERTHET | |
| MOUXY | Gabrielle KOEHREN | |
| ONTEX | Jacques CURTILLET | |
| PUGNY CHATENOD | Jean-Guy MASSONNAT | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | |
| SAINT OURS | Christian REBELLE | |
| ST PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEDEVER | |
| SERRIERES EN CHAUTAGNE | Denise de MARCH | |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | (départ à la délibération n°13) |
| VIONS | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET | Pouvoir de Yves HUSSON |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

| | |
|------------------------|-----------------------|
| AIX LES BAINS | Renaud BERETTI |
| AIX LES BAINS | Michel FRUGIER |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET |
| LE BOURGET DU LAC | Marie-Pierre FRANÇOIS |
| BRISON ST INNOCENT | Jean-Claude CROZE |
| CHAPELLE DU MT DU CHAT | Nicole FALCETTA |
| CHANAZ | Yves HUSSON |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER |
| VIVIERS DU LAC | Robert AGUETTAZ |

Autres présents non votants :

| | |
|-------------------------|---|
| Yves GRANGE | Entrelacs |
| Christophe DERIPPE | Entrelacs |
| Jean-François BRAISSAND | Entrelacs |
| Henri GARNIER | Entrelacs |
| Françoise CARON | Bourget-du-Lac |
| Frédéric GIMOND | Directeur Général des services |
| Laurent LAVASSIERE | Directeur Général Adjoint |
| Christophe PIRAT | Directeur des services à la population |
| Martine REVOL | Directrice de cabinet |
| Christophe TOUZEAU | Directeur du pôle eau |
| Sophie CASSARO | Chargée de mission tourisme |
| Eline QUAY-THEVENON | Assistante Direction générale |
| Roland FAYN | Responsable du déploiement Linky sur les Alpes |
| Pascale RICORDEAU | Direction territoriale Enedis Savoie Haute-Savoie |

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 357 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 21 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2018
Exécutoire le : 18 SEP. 2018
Affichée le : 18 SEP. 2018
Visée le : 18 SEP. 2018

DÉPLACEMENTS

Convention d'animation des plans de déplacements inter-entreprises avec l'Agence Écomobilité

Monsieur le Président rappelle que depuis 2015, Grand Lac, en partenariat avec l'Agence Écomobilité, propose aux entreprises du territoire des actions d'écomobilité, ayant pour objectifs :

- De promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle,
- D'initier des actions en entreprise,
- D'accompagner la réflexion sur l'accessibilité des sites.

Afin de poursuivre le travail engagé en 2015, 2016 et 2017 (cf. bilan joint en annexe) auprès des entreprises du territoire en leur proposant un accompagnement et des animations sur le thème de la mobilité, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le président à signer une nouvelle convention, la précédente se terminant le 3 avril 2017. Cette convention est conclue pour une durée de 9 mois pour un montant de 10 000 €.

Il est donné lecture de la convention de partenariat définissant les termes de la prestation de l'agence Ecomobilité.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget Transport (programme 040, chapitre 611).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention présentée et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

| |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 23 |
| - Votants : 27 |
| - Pour : 27 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |





CONVENTION 2018

Du 1er avril au 31 décembre 2018

Entre

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, représentée par son Président, M. Guy BACOU,

ET

GRAND LAC, communauté d'agglomération, représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 13 septembre 2018, Ci-après désigné par les termes « GRAND LAC »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention est une convention de mission ayant pour objet les objectifs énumérés ci-dessous.

Poursuivre le travail engagé depuis 2015 auprès des entreprises du territoire en concertation avec les services transport de GRAND LAC en direction de la mise en place de plans de déplacements et d'opérations de sensibilisation à l'Ecomobilité, dans la perspective de :

- Promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle,
- Initier des actions en entreprise,
- Accompagner la réflexion sur l'accessibilité des sites,
- Encourager les entreprises du territoire à participer au Challenge Mobilité Région,
- Poursuivre la mise en place du Plan de Mobilité en direction des personnels de la ville d'Aix-les-Bains et des agents de Grand Lac.

ARTICLE 2 : Facturation et prix

La mission décrit à l'article 1 sera facturée pour un montant forfaitaire de 10 000 €.

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc émettra une facture intermédiaire d'acompte ainsi qu'une facture définitive, tenant compte de l'acompte versé, accompagnée en annexe du détail de ses interventions.

Ce montant forfaitaire sera réglé par virement, comme suit : 50 % sous la forme d'un acompte ; le solde à la remise du rapport d'exécution, programmée le 15 janvier 2019.

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

Les jours d'intervention de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc seront fonction des besoins et des principaux événements locaux et nationaux autour de la mobilité et seront définis en liaison avec GRAND LAC avant le démarrage de la mission.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} avril 2018.

ARTICLE 3 : Exécution

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc s'engage à mener à bien la mission précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

ARTICLE 4 : Obligation et confidentialité

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc est tenue à une obligation de discrétion et s'engage à garder confidentielles toutes les données transmises par GRAND LAC dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 : Obligation de collaboration

Dans le cadre de la bonne exécution de la convention, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pourra avoir un accès libre aux fichiers, systèmes informatiques et bases de données de GRAND LAC ayant trait à la mobilité.

GRAND LAC tiendra à la disposition de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet de la présente convention.

ARTICLE 6 : Résiliation

Si l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc se trouve empêchée de respecter ses engagements au titre de l'article 1, la présente convention pourra être résiliée par GRAND LAC à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : Référencement

GRAND LAC accepte que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 : Echéance de la convention et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée 9 mois. Elle s'achèvera le 31 décembre 2018.

ARTICLE 9 : Litiges

Les parties se tiendront mutuellement informées des difficultés qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. Tout litige qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, relève du tribunal compétent

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

Fait à Chambéry, le 1^{er} avril 2018

Pour l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,
Le Président,

Pour GRAND LAC,
Le Président,

Animation des Plans de Déplacements Inter Entreprises

Initier des démarches mobilité auprès des
entreprises des territoires



01 Avril 2017 - 31 Mars 2018

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET



**7000
Salariés**

200 Entreprises

Plan de Mobilité
Territoire GRAND LAC





Actions Transversales



Développer le covoiturage

Promotion des outils disponibles
Sensibilisation et Informations

Animations covoiturage ONDEA :
Promotion de l'application :

+ DE **4000** salariés informés

**Developpement des outils et
des pratiques :**

Recherche de nouveaux services et
outils :

Autostop organisé

Indemnité kilométrique covoiturage

Encourager

les modes actifs

Conseiller et permettre
l'experimentalion,
accompagner

Découverte du VAE :

démonstration, conseils,
essais, prêts gratuits, achats
groupés, etc.

+ DE 200 salariés ont
pu expérimenter ce
mode de transport
alternatif.

Informier et Animer

Relais entre les politiques publiques de
mobilité et les usagers.

Animation Points Informations Transports :

Aller à la rencontre des salariés et leur présenter l'ensemble
de l'offre de service à la mobilité pour se rendre sur leur lieu
de travail :

8 PIT organisés / + de 250 salariés informés :

Restaurant Inter Entreprises de Zone "le Chantemerle" :
APEI, HERMES, ABB, AIXAM, etc.

CHMS (2 sites) : Hortense et Grand Port

Grid solutions, Agent du Bâtiment Bvd Lepic, etc.

Accompagnement des PDM :

Centre Hospitalier Métropole Savoie:

Animations sur les 2 sites d'Aix-les-Bains :



Aide à l'achat de VAE pour les trajets Domicile-Travail = achat groupé pour les agents du CHMS + aide à l'achat

17 AGENTS ont bénéficié de l'aide sur les sites d'AIX et se déplacent aujourd'hui en VAE pour leur trajet domicile-travail (109 au total pour le CHMS)



Accompagnement des salariés d'un collège en parallèle des actions PDES :

Permettre une action complète au niveau des établissements scolaires à destination des élèves, des parents et des agents.

Enquêtes mobilité
Programme d'actions en cours



Présentation des solutions disponibles conseils,
Réunion d'Informations avec l'ensemble des représentants du personnels et la direction



**GRAND PORT
HORTENSE**

Animation du PDM



**Animation Challenge Mobilité :
Contrôle technique des vélos des agents
POINT INFORMATIONS TRANSPORTS
Essais de V.A.E**



PDA Agents des collectivités du territoire de Grand Lac

Présentation aux élus
Coordination avec les chefs de service concernés
Enquêtes Mobilités
Mise en place du PDM

Ville d'Aix-les-Bains :
3 SITES 250 agents
GRAND LAC : 400 agents

PDM GRID SOLUTION

Mise en place du covoiturage

Innovation : Projet CARGHO

Une flotte de vélos à hydrogène en prêt.

- En test sur Savoie Technolac et les collectivités locales : dont la MAIRIE d'AIX LES BAINS
- Mise en place de l'opération, formation et relation avec les partenaires.
- Suivi et animation de l'expérimentation



Inauguration de la Borne de Recharge H₂



Animation CT vélos + Essais VAE salariés de ZANDER



Avec 73% de participation
Récompense Régionale

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Déplacements - Convention d'animation des plans de déplacements inter-entreprises avec l'Agence Ecomobilité

Date de transmission de l'acte : 18/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2018

Numéro de l'acte : d2496 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180913-d2496-DE

Date de décision : 13/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports